

Suppression d'emplois

Pouvoir d'achat

Protection sociale

RGPP / Restructurations

Banalisation du livret A

Franchises médicales

de travail

# DES RAISONS D'AGIR !



MINISTÈRE LAGARDE :  
Vers un ministère du MEDEF ?

3.13  
583.02 -02.99  
2508.45 -07.29 -90.11 \*  
\* 2003.04 -00.03 -95.69 \*  
\* H 2413.77 -01.21 -08.65  
-89  
-1.41

CRISE FINANCIÈRE :  
Comment en sortir ?

AUTRE EUROPE !  
UNE AUTRE POSSIBLE !

UN  
"COLLECTIF  
POUR UNE  
AUTRE  
EUROPE"  
EST  
CONSTITUÉ  
PAR LE  
SUITE

AGIR ENSEMBLE

Autre Europe, des projets  
qui ont à cœur la citoyenneté  
et l'écologie, la solidarité et la  
justice sociale, le développement  
durable et l'émancipation humaine.

Autre Europe, une autre Europe

SUPPLÉMENT :  
Une autre Europe est possible

## AU SOMMAIRE

- 02 · Édito
- 03 · Projet de loi mobilité et parcours professionnels
- 03 · Délocalisation de la statistique publique
- 04 · Économie, Industrie et Emploi : vers un ministère du MEDEF ?
- 06 · Logement social : attention danger !
- 07 · Directive européenne des services
- 08 · La crise financière
- 10 · Non au fichier Edvige
- 10 · Sans-papiers : au cœur de la lutte
- 11 · Mutuelle aux Finances : et maintenant ?
- 11 · Élection des juges des prud'hommes
- 12 · Les risques psycho-sociaux
- 13 · Suppression de l'aide ménagère
- 14 · Congrès du syndicat d'administration centrale
- 15 · À lire, à voir

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :  
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av  
Raspail • 94250 GENTILLY  
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire : 1009 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 48 18 82 21  
Fax : 01 48 18 82 52  
Courriel : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)  
Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr)

Prix : 0.20 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



## Édito

Dans le Monde, en Europe comme en France « *Toutes les raisons d'agir !* »

La situation internationale et européenne reste caractérisée par la généralisation de la crise financière, bancaire, monétaire, un ralentissement durable de la croissance, un chômage, une inflation et une insuffisance des rémunérations insupportables, une explosion des inégalités économiques et sociales, la multiplication de processus guerriers et conflictuels entre États, une dégradation de plus en plus préoccupante de notre environnement.

Dans un tel contexte, les questions relatives au pouvoir d'achat, à l'emploi, à la protection sociale, aux statuts, droits et garanties collectives, aux services publics, demeurent au cœur des revendications des salariés, des retraités et des privés d'emploi dont la situation ne cesse de se dégrader.

Imposer la prise en compte de ces revendications exige de relever et d'articuler les défis de la bataille idéologique et d'une mobilisation la plus large possible du monde du travail à l'image de la journée mondiale d'action pour « *Un travail et un salaire décent* » et des manifestations des retraités, respectivement, des 7 et 16 octobre 2008.

C'est pourquoi, aux Finances, la CGT poursuivra la mise en œuvre d'une démarche syndicale visant notamment à construire et mettre en débat des analyses critiques, des revendications et des propositions alternatives aux objectifs et finalités actuelles de la construction européenne, de la révision générale des politiques publiques et d'intérêt général comme de la révision générale des prélèvements obligatoires.

C'est en s'appuyant sur cet indispensable travail que notre fédération s'efforcera de construire des cadres d'interventions les plus larges et les plus unitaires possibles susceptibles de favoriser la construction de rapports de forces et de processus d'actions pour imposer d'autres choix.

Ce numéro de « *Plus forts, Ensemble* » participe de cette ambition. C'est également dans cet état d'esprit que nous lui joignons un supplément intitulé « *Une autre Europe est possible* ». Nous avons réalisé ce document avec le collectif pour une autre Europe dont nous sommes partie prenante.

# DES RAISONS D'AGIR !

## ■ MOBILITÉ, PARCOURS PROFESSIONNELS Projet de loi à combattre



**P**résenté en Conseil des ministres, le 9 avril dernier, le projet de loi dit de la « mobilité et parcours professionnels » dans la fonction publique sera débattu à l'assemblée cet automne. Ce projet de loi a été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique lors de sa présentation au Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 18 mars 2008.

L'objectif principal de ce projet n'est pas de prendre en compte les aspirations légitimes des agents mais bien de faciliter les suppressions massives de postes dans la fonction publique (35 000 à 40 000 emplois par an), en articulation avec les mesures prises dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Ainsi, ce projet de loi stipule dans un article qu'un agent voyant son poste disparaître se trouve intégré à un processus de réorientation professionnelle dit de « *projet personnalisé d'évolution professionnelle* ».

Au terme de ce processus, l'administration se trouve dans l'obligation de proposer à l'agent concerné jusqu'à

trois postes. Après 3 refus de l'agent, ce dernier peut être « *mis en disponibilité* », ce qui signifie être sans poste, sans traitement et donc licencié !

Un autre article stipule que les fonctionnaires peuvent être placés sur plusieurs emplois à temps partiel. Il est par ailleurs précisé que le traitement et le régime indemnitaire seraient calculés au prorata du nombre des heures hebdomadaires de service afférent à chaque emploi, ces derniers pouvant relever indifféremment des trois fonctions publiques ou établissements.

Une autre innovation consiste à permettre le recours à des intérimaires de façon à combler pour partie l'absentéisme dans les services !

La fédération des Finances CGT vous appelle à prendre toute votre part dans les processus d'actions en cours dans la fonction publique et plus particulièrement aux Finances pour imposer le retrait de ce projet de loi constitutif d'une attaque frontale et sans précédent contre les droits statutaires et les garanties collectives des personnels. ■

## ■ STATISTIQUE PUBLIQUE

### Vers une délocalisation ?

INADMISSIBLE ! Répondent les personnels de l'INSEE avec leur intersyndicale.\*

Pour « compenser » les effets de la révision générale des politiques publiques en Moselle (réforme de la carte militaire notamment), l'Élysée a annoncé l'implantation d'un pôle de statisticiens publics de 1000 agents, dans la région de Metz.

Les personnels et leurs organisations syndicales contestent ce projet de délocalisation qui s'inscrit dans la destructuration en cours de la statistique publique, de ses moyens du fait du non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite.

Pour les personnels, il faut renforcer le système statutaire public et son indépendance et non pas le déstructurer !

Enfin, un tel transfert d'agents ne saurait ni réellement compenser les pertes d'emplois induites par la fermeture de sites militaires, ni créer une dynamique démographique dans la région. Supprimer des postes dans une région pour les transférer dans une autre, en lieu et place de véritables créations d'emplois et d'activités nouvelles, ne saurait répondre durablement aux problèmes d'aménagement des territoires.

La fédération des Finances CGT, dans un tel contexte, apporte tout son soutien aux statisticiens publics qui, par l'action, s'expriment :

- contre la déstructuration de la statistique publique
- contre un projet de délocalisation qui fait peu cas de leur attachement à leur travail et de leur vie personnelle.

\* Syndicats de l'INSEE CGT, CFDT, FO, SUD, CGC et CFTC

## ■ ÉCONOMIE, INDUSTRIE ET EMPLOI

# Vers un ministère du MEDEF ?

**L**a révision générale des politiques publiques (RGPP) telle qu'elle est appliquée aux 16 000 agents du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, construit un ministère dédié aux entreprises d'un point de vue plus proche de celui du Medef que de celui des salariés et des besoins de l'économie du pays.

Rappelons que le mot entreprise n'est ni un gros mot ni un chiffon rouge pour la CGT. Notre syndicat a des propositions pour favoriser l'investissement productif en France, orienter l'épargne en ce sens, développer la recherche et l'innovation, une forte croissance de la production et des emplois qualifiés. Il est favorable à la mise en œuvre d'une politique industrielle active.

C'est pourquoi la CGT n'était pas favorable à l'absorption du ministère de l'Industrie par le ministère des Finances en 1998, un élément de plus mettant en cause la politique industrielle en France.

Il est particulièrement frappant que l'administration territoriale dédiée à l'industrie, le réseau des DRIRE (directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), soit en train de disparaître dans le cadre de la RGPP, 90% des effectifs étant transférés dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du ministère de l'Ecologie. Et ce, sans aucun débat citoyen daucune sorte dans aucune institution démocratique.

Les décisions de restructuration ont été prises sans aucune concertation de la société civile, des personnels et de leurs organisations syndicales.

La logique de restructuration de ce ministère, c'est la constitution



d'un interlocuteur unique pour les entreprises, à travers la réorganisation de l'administration centrale, une direction territoriale unique en région et le transfert aux opérateurs de l'Etat de la mise en œuvre opérationnelle de politiques essentielles.

En centrale la direction générale des entreprises et des services (DGES) sera constituée à partir de la fusion des actuelles DGE (entreprises), DCASPL (artisanat) et de la direction du Tourisme. La DGE s'étant à l'occasion délestée du service opérationnel qu'est le SESSI, service statistique de l'industrie intégré à l'INSEE.

L'option n'a pas été prise (pas encore ?) de fusionner au sein de la DGES, la DGEFP (emploi et formation professionnelle), transférée en 2007 du ministère du Travail à celui de l'Économie avec 11 milliards de crédits sur les 12 milliards dont disposait le Travail.

De plus, force est de constater que nous sommes face à un projet non abouti, empilant les missions

préexistantes, et qui ne définit pas un cadre stratégique pour construire une direction favorable à l'emploi et à la production qui donnerait toute leur place aux problématiques internationales, de développement durable, de promotion des PME et d'action territoriale. Visiblement les décisions stratégiques sont prises très au-dessus des équipes de directions. Les arbitrages de l'Élysée et des cabinets sont eux pris dans un cadre visiblement idéologique : les entreprises ont besoin d'un interlocuteur unifié pour les politiques d'aides, d'emploi et de contrôle de la sécurité des consommateurs. Pas d'entrave aux entreprises !

A cette logique correspond la constitution des DIRECCTE (directions régionales des entreprises, de la concurrence et consommation, du travail et de l'emploi).

Les 9 000 agents des directions régionales et départementales du Travail seront intégrés dans un ensemble biministériel, avec les 2.600 agents de la DGCCRF, et les 800 des réseaux

# DES RAISONS D'AGIR !

économiques, 500 issus des DRIRE (Développement industriel et métrologie), et les agents des DRCE (commerce extérieur), des DRCA (artisanat), des DRT (tourisme).

Le rapport des inspections générales sur la constitution des DIRECCTE recense de façon exhaustive l'ensemble des difficultés à constituer un tel ensemble disparate et peu convaincant. Les difficultés à faire coexister contrôle et accompagnement des entreprises sont pointées. La difficulté à faire coexister inspection du travail et action d'un ministère économique aussi. Pire encore, alors que de nombreuses difficultés sont clairement identifiées, les rapporteurs se contentent d'indiquer qu'elles seront traitées après la fusion, dès lors que celle-ci a été décidée et s'impose à tous.

Le rapport privilégie une organisation en trois pôles: « *politique du travail* », « *concurrence, consommation et répression des fraudes* », « *entreprises, emploi, économie* », qui préserveraient les missions des réseaux existant. Pour la CGT, le meilleur moyen pour ce faire est de maintenir des réseaux séparés. A l'évidence, cette séparation en trois pôles n'est qu'une première étape avant une plus grande fusion des éléments de la nouvelle direction, et une éventuelle disparition du ministère du Travail par intégration complète à celui de l'Économie.

Si la constitution d'une administration territoriale dédiée au soutien aux entreprises par la fusion des réseaux économiques antérieurs peut paraître légitime, nous refusons la mise sous tutelle du ministère du Travail par celui de l'économie, et le passage d'une logique de contrôle des entreprises à une logique de régulation. La sécurité des consommateurs et le respect du droit du travail ne sont pas des variables d'ajustement pour améliorer la compétitivité des entreprises.

La CGT demande le maintien d'un



ministère du Travail, dédié à la protection des salariés. La disparition de l'inspection du travail comme administration particulière dans les territoires concerne la société dans son ensemble.

Du côté des opérateurs de l'État, dont les effectifs sont très supérieurs à ceux des administrations de ce ministère, la majorité des missions économiques de l'État à l'étranger est en cours de transfert à l'établissement public UBIFRANCE. Le suivi des pôles de compétitivité a lui été transféré à OSEO. Après que la gouvernance des pôles de compétitivité ait été transférée de fait aux Medef locaux, aucune personne publique ne pouvant faire partie de leur conseil d'administration, l'intervention directe sur l'économie est encore éloignée des administrations d'État.

La constitution d'un opérateur unique de l'emploi par fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC fragilise les missions de chaque établissement, le champ de l'intervention publique pour l'ANPE, et la gestion des cotisations

et indemnisations par les partenaires sociaux pour l'UNEDIC.

Nicolas Sarkozy a clairement exprimé sa politique en direction des entreprises dans son discours du 25 septembre à Toulon. La réforme des collectivités locales qui complètera la RGPP a pour objectif de supprimer totalement la taxe professionnelle! Ni « charges », ni « contraintes » pour les entreprises, tel est l'objectif assigné au « ministère Medef » que le gouvernement veut mettre en place à Bercy. ■

## À RETENIR

- Vers un ministère du MEDEF, avec toujours moins de contrôle des entreprises
- Suppression du ministère du travail dédié à la protection des salariés
- Régionalisation de l'État au détriment du service public de proximité et de pleine compétence

## BANALISATION DU LIVRET A / LOI BOUTIN

# Logement social en danger !

**A** peine votée, la loi dite de modernisation de l'économie qui contient, entre autre, la banalisation du livret A, le gouvernement soumet aux parlementaires, courant octobre, la loi dite « *Boutin* » qui réforme profondément la politique du logement en France.

D'ores et déjà, les banques commerciales exercent des pressions sur le gouvernement pour distribuer le livret A à compter de 2009. Manquant de trésorerie et leurs clients fuyant la bourse, les banques souhaitent d'accéder sans tarder à ce supplément de liquidités (que nous évaluons entre 45 et 50 milliards d'euros). Ce sont donc autant de masses financières qui échapperaient au financement du logement social. C'est dans un contexte de crises financière et immobilière profondes que la « *loi Boutin* » va être discutée alors que le budget du logement baissera de 9 % en 2009.

Le gouvernement tente de maintenir les loyers et les valeurs mobilières et foncières alors qu'ils n'ont jamais été aussi élevés et qu'ils sont inaccessibles à une grande partie de la population.

**Le gouvernement poursuit une double stratégie qui consiste à :**

- faire du logement social soumis à la vente un outil de valeur ajoutée pour les bailleurs sociaux,
- encourager des possessions patrimoniales pour les plus modestes, quitte à les surendetter. Est-ce pour financer, compte tenu du vieillissement de la population, des charges de protection sociale comme la dépendance ?

**La loi Boutin contient des mesures très dangereuses comme :**

- la remise en cause de la vocation sociale des HLM,



Photo : Alain Bachelier

■ la suppression des délais pour les ménages en cours d'expulsion,

■ la régression de la loi DALO (pour l'obtention d'un logement),

■ l'allègement de la loi SRU,

■ la mise en place de politiques publiques de spéculation immobilière dans les quartiers populaires (il serait fait obligation de vendre chaque année 1% de logements sociaux),

■ la résorption de l'habitat insalubre sans garantie de relogement dans le quartier voire la ville,

■ la remise en cause du 1% patronal en échange du logement patronal, usage paternaliste et régressif,

■ les avantages Borloo et De Robien maintenus dans les zones les plus rentables sans contrepartie sociale.

Des manifestations ont eu lieu dans tout le pays le 11 octobre, date anniversaire de la loi de réquisition du 11 octobre 1945 à l'appel des

syndicats, partis politiques et associations. D'autres initiatives auront lieu pour mettre en échec cette loi régressive comme celle organisée lors de la réunion des ministres européens du logement à Marseille, le 24 novembre, au palais de Pharo. La fédération des finances CGT soutient activement le collectif contre la loi Boutin et s'inscrira tout naturellement, avec ses syndicats, dans toutes les initiatives parce qu'un logement, c'est un droit ! ■

### À RETENIR

- Le livret A banalisé en 2009
- Le budget logement social baissera de 9 % en 2009
- Plusieurs initiatives sont annoncées contre la loi Boutin

# DES RAISONS D'AGIR !

## ■ DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LES SERVICES Services publics menacés

**S**ouvenez-vous. C'était en plein débat sur le traité constitutionnel européen. Un commissaire européen faisait parler de lui en proposant, avec l'accord de tous ses collègues et le soutien des gouvernements nationaux, un projet de directive sur les services dans le marché intérieur qui illustrait parfaitement la logique libérale que l'on essayait alors de nous faire entériner.

C'était la fameuse directive Bolkestein qui, au nom de la liberté du commerce des services, menaçait l'existence même de nombreux services publics, notamment locaux, et faisait peser un risque direct sur le droit du travail en prônant la primauté du droit du pays d'origine. La forte mobilisation qui s'est alors développée, et dans laquelle la CGT a pris toute sa place, a permis d'atténuer très sensiblement ces risques. Mais si des garde fous ont été posés, la logique du texte reste la libéralisation.

Adoptée définitivement le 12 décembre 2006, la directive Services doit être transposée dans les droits nationaux avant le 28 décembre 2009. Or, cette transposition soulève des questions de fond. Fruit de compromis, la Directive comporte des formulations qui laissent une large place à l'interprétation, notamment sur son champ d'application. Un certain nombre de services sont en effet exclus de la Directive, mais leur délimitation n'est pas toujours très claire. Pourtant, la Commission a déjà averti que la directive « *s'applique à tous les services qui ne sont pas explicitement exclus de son champ d'application* ».

L'enjeu principal tient toutefois à la nature particulière de l'exercice. L'objet de la transposition est en



Photo : Patrick Brosset

effet d'obliger les États à procéder à un examen minutieux de l'ensemble de leur législation, réglementation et procédures afin de les rendre compatibles avec la Directive, c'est-à-dire les simplifier, les alléger, les rationaliser et surtout faire en sorte qu'elles perturbent le moins possible le libre jeu du marché.

Cet exercice doit se faire en lien étroit avec la Commission. Or celle-ci, sous couvert de coordination et d'assistance, n'a pas caché qu'elle devait faire preuve de « *dirigisme* » envers les États membres. Ce sera en fait une formidable incitation à réformer le fonctionnement des administrations. Des fonctionnaires de la Commission ont d'ailleurs déclaré que la transposition de la directive Services était une « *occasion en or pour réformer l'État* », tant dans son format que dans ses missions. À travers une opération d'apparence technique, c'est donc bien la remise en

cause de certains services publics qui risque de se profiler. D'autant qu'on ne peut s'empêcher de faire le lien avec la RGPP (Révision générale des politiques publiques), dont l'objectif officiel est également de rationaliser et d'alléger le fonctionnement de l'État, c'est-à-dire de réduire les dépenses et services publics.

Il est donc à craindre que les deux processus ne soient menés de concert et ne s'alimentent l'un l'autre. ■

### À RETENIR

- Transposition de la directive service dans le droit national avant le 28 décembre 2009
- Cette directive vise à alléger les réglementations nationales pour qu'elles perturbent le moins possible le libre jeu du marché
- Un lien évident avec la RGPP

## ■ CRISE FINANCIÈRE

# Quelles conséquences ? Comment en sortir ?

Alors que la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, ne cesse de répéter que le plus gros du risque est désormais derrière nous, la crise financière se généralise et s'approfondit. Si sa course apparemment inexorable et ses effets potentiellement dramatiques peuvent facilement l'assimiler à un cyclone, la comparaison trouve vite ses limites. Quoi de commun en effet entre un phénomène naturel sur lequel l'homme a peu de prise, même si son comportement n'y est pas totalement étranger, et un système économique qui a délibérément organisé la montée en puissance de la finance au nom de la recherche du profit maximum pour une minorité ? Ce constat est d'ailleurs plutôt rassurant : résultat d'une construction économique dont la logique libérale a été poussée à l'extrême, la crise peut être surmontée si d'autres choix politiques sont opérés.

### COMMENT EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

Tout est parti d'un petit segment du marché hypothécaire américain, le marché des subprimes. Profitant d'un marché immobilier florissant et du faible niveau des taux d'intérêt, des établissements financiers avaient trouvé un créneau rentable : ils consentaient des prêts immobiliers à des ménages à revenus très modestes, peu solvables, en calculant leur capacité d'emprunt sur la valeur de la maison achetée. Tant que les taux restaient bas et que les prix immobiliers progressaient, le système fonctionnait. Mais lorsque la Réserve fédérale a commencé à relever ses taux, nombre de ces ménages ont été confrontés à des difficultés de remboursement. Contraints de



vendre leurs maisons, ils ont alors contribué au retournement du marché immobilier, générant la faillite de plusieurs intermédiaires dont les actifs avaient perdu toute valeur.

La crise aurait pu toutefois rester cantonnée à quelques banques prises au piège de leur cupidité si elle n'avait pas conduit l'ensemble du système financier à développer un mécanisme de transfert des risques, la titrisation, qui a permis une diffusion de ces mauvaises créances à l'ensemble des établissements financiers de par le monde. Il s'agissait en fait de vendre ces prêts immobiliers à des structures ad hoc, créées par des banques, qui, en les regroupant et les mélangeant avec d'autres créances, les transformaient en produits financiers sophistiqués. Ceux-ci, après avoir reçu la bénédiction intéressée des agences de notation, étaient ensuite vendus aux investisseurs du monde entier.

La conséquence est que ces risques se retrouvent aujourd'hui dans les bilans de toutes les banques qui doivent donc passer des provisions pour tenir compte de la dévalorisation de leurs actifs et reconstituer leurs fonds propres en conséquence. Mais l'opacité de ces produits ne leur permet pas de mesurer avec précision leur degré d'exposition, ce qui engendre un sentiment de défiance et affecte tous les types de crédits dans la mesure où tous ont fait l'objet de titrisation. Les banques hésitent donc à se prêter de l'argent entre elles, ce qui grippe l'ensemble du système financier et provoque la faillite de certains établissements, notamment les plus actifs sur les marchés financiers et dont c'était le cœur de métier. Cette perte de confiance gagne également les Bourses où les actions des banques chutent, rendant à la fois plus nécessaire et difficile la levée de capitaux pour reconstituer leurs fonds propres.

# DES RAISONS D'AGIR !

Banque centrale européenne



## QUI SONT LES VICTIMES ?

Si cette crise signe la faillite d'un système, ses promoteurs n'en seront pas, à l'évidence, les victimes, ayant pris soin de se ménager des parachutes dorés et bénéficiant de l'inévitable intervention publique rendue nécessaire par l'ampleur des risques qu'ils font courir à tous.

Outre les ménages américains, qui ont vu s'évanouir leur rêve résidentiel et leur maigre patrimoine, les premières victimes sont les salariés des banques. D'ores et déjà, plusieurs dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés dans ce secteur aux États-Unis et au Royaume-Uni et des réductions d'effectifs sont annoncées dans certaines banques françaises.

Mais l'impact de la crise ne se limitera pas à la sphère financière. À court de liquidités et essuyant des pertes, les banques ont commencé à restreindre et à renchérir les crédits qu'elles accordent aux entreprises et aux particuliers. Cela pèse sur l'investissement et ralentit l'activité économique. Après les États-Unis, l'Europe est ainsi au bord de la récession (- 0,3 % pour le PIB français au second trimestre, - 0,5 % en Allemagne et - 0,2 % pour la zone euro). L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages seront à l'évidence durement touchés. La remontée du

chômage en France depuis quelques mois montre que ce processus est enclenché.

## QUE FAIRE ?

Le principal enseignement que l'on peut tirer de cette nouvelle crise financière, c'est que la finance est décidément un domaine trop important pour être laissé entre les mains des financiers. Il y a donc urgence à ce que les pouvoirs publics en reprennent la maîtrise.

Au-delà des propositions précises qui peuvent être faites pour mieux encadrer et contrôler l'ensemble des acteurs financiers et leurs opérations, supprimer les paradis fiscaux... il s'agit de permettre une réelle réappropriation publique de la maîtrise de l'activité financière.

La nationalisation de certains établissements confirme la pertinence et la nécessité d'une telle évolution. Mais encore faudrait-il qu'elle ne se limite pas à socialiser des pertes et soit au contraire l'occasion de faire prévaloir d'autres considérations que la seule recherche de la rentabilité maximale dans l'orientation des flux financiers. C'est le moment de mettre en avant la constitution d'un pôle financier public à même d'assurer un financement de l'économie (investissement, logement, PME...) qui permette de

répondre aux besoins de la population. Parallèlement, il convient de réorienter l'action de la Banque centrale européenne dans le même sens, en pratiquant notamment une politique sélective de refinancement qui assure de bas taux d'intérêt aux crédits créateurs de richesses et d'emplois et pénalise les investissements financiers spéculatifs.

Mais au-delà de la crise et son origine, il y a un système économique qui a porté la finance au pouvoir en dévalorisant le travail et en pesant sur ses conditions et sa rémunération. Il faut donc revenir sur le recul de la part du travail dans la répartition des richesses. Cela implique de revaloriser les salaires et les minima sociaux mais aussi d'améliorer la protection sociale, les services publics et de développer les investissements publics.

En mettant en évidence l'insoutenabilité du capitalisme financier, la crise offre une opportunité pour imposer d'autres choix de société. Mais cela suppose que l'on ne se contente pas des interventions moralisatrices de Sarkozy et consorts et que l'on construise de façon unitaire, avec les salariés, de nouvelles alternatives. ■

*Aller plus loin : Analyses et Documents Économiques de la CGT, n°108-109, juin 2008.*

## À RETENIR

- Les pouvoirs publics doivent contrôler et réguler la finance
- La BCE devrait proposer de faibles taux d'intérêts aux créateurs de richesses et pénaliser les investissements spéculatifs
- La création d'un pôle financier public pourrait assurer le financement de l'économie (investissement, logement, PME...)
- Il faut revenir sur le recul de la part des richesses consacrées aux salaires au profit de la finance

## ■ FICHIER EDVIGE

Pour vivre heureux, vivons cachés !

Notre gouvernement, comme toujours sans débat ni concertation, a imposé par décret la mise en place du fichier Edvige (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Il aura fallu l'immense mobilisation contre sa mise en place pour contraindre le Président de la République à prendre position et faire reculer le gouvernement. Toutefois, les avancées restent maigres et l'esprit du texte demeure.

Dans sa nouvelle version, il recensera, toute personne « *dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique* ». Le flou de cette nouvelle formulation revient à dire : tout ceux qui participent à la vie collective. Il permettra de compiler toutes les sortes de renseignements tels que : état civil, photographie, fréquentations, comportement, déplacements, appartenance ethnique, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenances syndicales et associatives ... Comme si cela ne suffisait pas, le fichage débutera à l'âge de 13 ans même si les données seront effacées à l'âge de 18 ans sous conditions.

Il faut savoir également que le gouvernement a passé outre les réserves émises par la CNIL. Ce fichier a aussi été remis en cause par le comité des Droits de l'Homme de l'ONU.

Ensemble, continuons à nous mobiliser pour exiger le retrait du texte instituant la mise en place de ce fichage. Signez massivement la pétition sur le site : <http://nonaedvige.ras.eu.org> D'ores et déjà, plus de 200 000 signatures sont enregistrées.

## ■ SANS PAPIERS

# Au cœur de la lutte



**E**ntretien avec Pascal Béghin, secrétaire général de l'union locale CGT du 7e arrondissement de Paris, sur la lutte des salariés sans-papiers du « *Bistro le Breteuil* » en vue d'obtenir leur régularisation.

### Comment la lutte a débuté ?

Elle a débuté suite à d'autres mouvements qui ont eu lieu courant avril. Une 2e vague, à partir du 20 mai, a concerné une quarantaine de sites en région parisienne. C'est à ce moment que les salariés du « *Bistro le Breteuil* » et de 5 autres restaurants de la chaîne se sont mis en grève. Cette chaîne comprend 160 salariés dont une cinquantaine de sans-papiers.

Ceux-ci ont décidé d'occuper le restaurant, nuit et jour, afin d'obtenir la régularisation de leur situation.

### Plus concrètement, comment se sont déroulées les démarches de régularisation ?

Il s'agissait de mettre sur pied des dossiers individuels et de justifier d'un contrat d'embauche et de 5 ans de présence sur le territoire.

Dans cette bataille, la CGT s'est toujours efforcée de limiter les critères réclamés par la préfecture. Concernant le « *Bistro le Breteuil* », 27 dossiers ont été constitués. La CGT les a ensuite déposés à la préfecture afin qu'ils soient étudiés. À l'heure actuelle, 23 des salariés du

restaurant ont été régularisés.

### Comment la CGT est intervenue pour soutenir la lutte ?

Après l'occupation des locaux 24 heures sur 24, nous avons imposé au patron de lancer la procédure pour constituer les dossiers. À tout moment, la CGT a été présente auprès des salariés pour les soutenir et les aider dans cette lutte. La complexité de la constitution des dossiers a nécessité un travail de longue haleine de la part de nos militants.

### Quels sont les soutiens que vous avez reçu ?

Nous avons reçu la visite et le soutien de partis politiques de gauche. La population a également été très présente. Par exemple, une femme médecin a soigné gratuitement les salariés en grève. Une militante d'une association catholique a également, pendant plusieurs semaines, fait la lessive des salariés sans-papiers. Globalement, les habitants n'ont exprimé aucune hostilité à cette lutte.

### Un dernier mot ?

D'autres associations telles que « *Droits Devant* » ont activement participé à cette action. La solidarité exceptionnelle des salariés a permis la satisfaction de leurs revendications. La lutte pour la régularisation des sans-papiers se poursuit. ■

## ■ MUTUELLE AUX FINANCES Et maintenant ?



**O**pérateur unique, subvention ministérielle du plus haut niveau possible, protection couplée contre les risques liés à la maladie, l'incapacité, l'invalidité, le décès, solidarités générationnelles et indiciaires, actions sociale et de prévention, réseau de proximité... autant de revendications qui auront été au cœur de la bataille menée par les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT, UNSA afin de sauvegarder la protection sociale complémentaire des personnels, fonctionnaires, non titulaires, actifs et retraités, de Bercy. Une bataille qui a contribué à la prise en compte partielle de ce socle revendicatif dans les contenus de l'avis d'appel public à la concurrence et à son cahier des charges initié par Bercy.

### ET MAINTENANT ?

Les projets de loi de modernisation du système de santé et de financement de la sécurité sociale s'inscrivent plus que jamais dans les logiques de la révision générale des politiques publiques et des prélèvements obligatoires ayant aussi pour objet de dynamiter et privatiser la protection sociale obligatoire.

Dans un tel contexte, il serait erronné et illusoire de minimiser le

rôle et la place de la sécurité sociale obligatoire au profit de logiques complémentaires. C'est pourquoi, à Bercy, la CGT entend maintenant proposer aux fédérations syndicales et à la Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MGEFI) de mener dans un cadre unitaire cette indispensable lutte pour le développement et le financement d'une protection sociale obligatoire de très haut niveau. S'agissant de la MGEFI et plus globalement de la Mutualité et de la Protection Sociale Complémentaire, cela signifie notamment pour la CGT :

- Que le rapport entre la Sécurité Sociale et les organismes complémentaires doit être fondé sur la place centrale de cette dernière dans le système.
- Que les organismes assureurs complémentaires, même à but non lucratifs (mutuelles et institutions de prévoyance), restent des organismes privés dont les services ne s'adressent qu'à leurs adhérents et ne peuvent donc être placés à égalité de droits et de responsabilités avec la Sécurité Sociale.
- Que le rôle de la mutuelle consiste à améliorer la couverture sociale globale et non à justifier des transferts de charge.

### ■ ÉLECTIONS

#### Le 3 décembre : voter et faire voter CGT aux prud'hommes

Les salariés de droit privé sont invités à s'exprimer le 3 décembre prochain pour élire leurs juges prud'homaux.

Les attaques incessantes du patronat, contre ce qu'il qualifie de judiciarisation du droit du travail avec le relais du Gouvernement qui s'attaque au Code du Travail et au maillage géographique des conseils de prud'hommes, montrent l'importance que représente le scrutin du 3 décembre 2008 pour les salariés.

Pour autant, la CGT entend lui donner une portée plus large qui dépasse le seul enjeu de conseillers au service du droit du travail. Elle veut en faire une grande journée d'interventions des salariés où ils pourront, par leur bulletin de vote, porter des revendications et affirmer la place du social dans notre société. L'ambition est bien de traduire, à cette occasion, des attentes fortes pour la réponse aux besoins et des exigences en matière de démocratie sociale et de promotion d'un syndicalisme de conquête.

Aux Finances, dans nos secteurs professionnels concernés, chaque voix comptera.

Au-delà, nous connaissons toutes et tous, dans notre famille ou chez nos amis, des salariés du secteur privé. Notre responsabilité est de les inviter à voter pour la CGT le 3 décembre prochain. Car, si cette élection vise à élire les juges prud'homaux, elle sert aussi dans le calcul de la représentativité.

Donc pour gagner une CGT plus forte, **il faut gagner un vote massif pour la CGT le 3 décembre.**

## ■ CONDITIONS DE TRAVAIL

# Les risques psycho-sociaux

**La Commission exécutive confédérale de la Cgt a décidé de signer l'accord national interprofessionnel finalisé le 2 juillet 2008 concernant le stress au travail validant la reconnaissance de l'existence de liens entre l'organisation du travail et l'émergence du stress. Des « négociations conditions de travail » se sont ouvertes dans la fonction publique le 23 septembre 2008. La CGT y prendra toute sa place et contribuera, par ses actions, à cette prise de conscience collective du stress au travail et de ses conséquences humaines, économiques et sociales**

**L**es facteurs psychosociaux au travail désignent un ensemble de variables, au croisement des dimensions individuelles, collectives et organisationnelles de l'activité professionnelle :

### Stress

La surcharge de travail, le manque de temps, l'absence d'autonomie, les conflits entre collègues ou avec le supérieur, sont autant de difficultés que l'on peut rencontrer dans son activité professionnelle. On parle de stress au travail lorsqu'il existe un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui sont imposées et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.

### Épuisement professionnel

L'épuisement professionnel, aussi appelé « *burnout* », est un ensemble de réactions consécutives à des situations de stress professionnel prolongé. Il se manifeste par un épuisement physique, mental, émotionnel, un désintérêt profond pour le contenu de son travail et la dépréciation de ses propres résultats.

### Violences internes, violences externes

Quand on parle de violence sur le lieu de travail, il faut distinguer la violence interne à l'entreprise (harcèlement moral ou sexuel) de la violence externe à l'entreprise : Dans le harcèlement moral, il y a une



intention de nuire. L'objectif est de se débarrasser d'une personne. Cette intention remet en cause les principes fondateurs des Droits de l'Homme et constitue une atteinte à la dignité du salarié, à l'intégrité de sa personne et à son droit au travail. Il met en danger l'équilibre personnel, la santé de l'individu et de sa famille. Il s'agit de l'une des formes de violence les plus répandues actuellement.

Le harcèlement sexuel est caractérisé par les agissements de toutes personnes pour obtenir des faveurs « *sexuelles* » à son profit ou au profit d'un tiers. Le harcèlement sexuel est pénalement reconnu comme un délit.

La violence externe peut prendre des formes diverses : incivilité, agression

verbale, acte violent, dans les activités de service ; contacts qui peuvent créer des tensions ou dégénérer en conflits, dans des activités impliquant la manipulation d'objets de valeur.

Dans le prolongement de la journée internationale d'actions pour un travail décent du 7 octobre 2008, il est indispensable d'amplifier les mobilisations pour exiger l'amélioration des conditions de travail respectant la santé et la dignité des personnes.

Notre fédération invite tous les personnels à construire le rapport de force qui fera que « *c'est le travail qui doit s'adapter au salarié et non l'inverse* ». ■

## AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE

# Non à sa suppression !

L'aide ménagère à domicile (AMD), qui était la seule prestation interministérielle dont bénéficiaient les retraités après la suppression de l'aide à l'amélioration de l'habitat, est supprimée à compter du 1er janvier 2009.

Lors du comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 11 septembre, le directeur de la fonction publique a annoncé la suppression, pure et simple, de l'AMD à compter du 1er janvier 2009 et l'apurement en 2009 des dossiers en cours.

La raison invoquée est le coût qu'en entraînerait l'évolution des prestations de l'AMD pour coller à celle proposée aux salariés du secteur privé par la caisse nationale d'assurance vieillesse.

La fonction publique ne prévoit à ce jour, aucune politique de substitution. Au 1er janvier 2009, les retraités de la fonction publique de l'État ne bénéficieront plus d'aucune prestation de l'action sociale interministérielle.

Les agents dans le besoin, qui déposent 30 000 dossiers par an pour une aide, vont se retrouver seuls à assurer cette charge. Leur difficulté de vie va s'accentuer encore un peu plus au moment où les attaques contre le pouvoir d'achat des pensions se poursuivent. C'est inadmissible !

Pour la délégation CGT au CIAS, l'arbitrage budgétaire est cohérent avec une politique qui vise à utiliser l'action sociale pour la mise en œuvre des réformes en cours. La mutualisation interministérielle locale est au cœur de la réorganisation territoriale de l'État. L'action sociale est concernée par la mise en place des plateformes de mutualisation de la gestion des ressources humaines pilotées par les secrétaires généraux des préfectures de région.



Et dans ce contexte, où la réduction de la dépense publique est l'unique objectif de ce gouvernement, il n'y a plus de place pour des prestations aux retraités.

La CGT s'oppose fortement à la suppression de l'AMD et à l'instrumentalisation des prestations sociales. Elle a proposé l'évolution de cette prestation pour une prise en charge plus personnalisée des besoins des agents retraités. Elle a par ailleurs invité à ne pas confondre les actions relevant de la solidarité nationale avec celles de l'action sociale.

Lors de ce CIAS, la délégation de la CGT s'est aussi vivement opposée à l'ouverture à la concurrence (privatisation) de la gestion des prestations.

#### La CGT se prononce pour :

- le maintien d'une participation de l'employeur public à la prise en charge de la dépendance des agents retraités (en dehors des situations de handicap ou de maladie qui relèvent de l'APA) à travers une prestation à caractère social de type AMD ;
- l'application de l'article 9 de la loi statutaire qui permet de confier « en

*droit exclusif* » la gestion des prestations relevant de l'action sociale à des organismes à but non lucratif.

**L'union fédérale des retraités finances CGT appelle à agir dès maintenant et à s'inscrire massivement dans la campagne de mobilisation et d'action lancée par l'union générale des fédérations de fonctionnaires CGT.**

### QU'EST-CE QUE L'AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE ?

L'aide ménagère à domicile (AMD), attribuée en fonction des revenus, permet d'accomplir chez les personnes âgées un travail à la fois matériel, moral et social, reconnu comme essentiel à leur maintien à domicile.

Jusqu'alors, pour les agents retraités de la fonction publique d'État, cette prestation était financée par l'État, sa gestion étant confiée à la Mutualité Fonction Publique.

**■ CONGRÈS**

## Syndicat de l'administration centrale

**L**e 16e congrès du syndicat de l'administration centrale s'est tenu du 9 au 12 juin 2008 à Saint-Raphaël. Il a notamment permis de renouveler l'équipe de direction et d'accueillir dans le syndicat les camarades de la CGT des services du Premier Ministre.

Les textes de congrès ont été axés sur l'analyse de la réforme actuelle de l'État et sur les projets de réforme statutaire de la fonction publique.

Le rapport d'activité a montré le rôle de premier plan joué par le syndicat sur l'ensemble des enjeux de l'administration centrale (12 000 agents). L'extension de notre champ d'activité a été confirmée par une meilleure implantation dans les Drire (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement : 3 000 agents), les Écoles des mines (1 200 agents), les juridictions financières (Cour et Chambres régionales des Comptes : 2 000 agents), à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics : 800 agents) mais aussi par la création de sections INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et OSEO-Innovation (Soutien à l'innovation et la croissance des PME).

**L'analyse de la RGPP** met en lumière qu'il s'agit d'une véritable déconstruction de l'organisation pyramidale des ministères entre administrations centrales, directions régionales et directions départementales. Les préfets réorganiseraient les services de l'état dans les territoires largement autour d'eux, et mutualiseraient les fonctions dites « supports ». Les directions régionales dépendront pour certaines de plusieurs ministères (Dircccte), et mêleront des agents de plusieurs origines statutaires (Dreal).

Les administrations centrales seraient encore plus déstructurées entre direc-



tions stratégiques plus réduites et opérateurs (agences de service public, établissements publics administratifs ou industriels et commerciaux, autorités indépendantes...). Il nous est aujourd'hui nécessaire d'anticiper ces évolutions pour une organisation du syndicalisme plus interministérielle dans les départements, en région et en centrale (collectif des administrations centrales).

Par ailleurs, les camarades du syndicat CGT des services du Premier Ministre (2 000 agents), après le transfert de la Fonction Publique au ministère du Budget, ont décidé de rejoindre le syndicat.

**La résolution sur la réforme statutaire** met le syndicat en situation d'avoir une démarche de proposition plutôt de que défense du statu quo, sans brader les principes du statut de la fonction publique.

La volonté du gouvernement est de vider le statut de sa pertinence et de son utilité en introduisant des modes de gestion hérités du privé. La loi sur la mobilité met en place les moyens

d'un véritable plan social de grande ampleur pour l'État. L'introduction d'une fonction publique de métier, gérée par des quasi conventions collectives plutôt que par des décrets particuliers comme le sont les corps actuels, n'est pas inévitable.

Le gouvernement s'appuie sur de vraies carences de gestion mais d'autres réponses sont possibles sur la mobilité, les filières professionnelles, les formations qualifiantes, la notation ou la rémunération.

L'enjeu de la mobilisation pour défendre et améliorer le statut de la fonction publique est essentiel au 2e semestre 2008.

Le congrès s'est prononcé à l'unanimité contre la disparition du service des Pensions et sa transformation en caisse de retraite des fonctionnaires d'État.

Ces évolutions ont amené à changer le nom du syndicat qui devient le « Syndicat CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques, financiers et du Premier Ministre ».

# À LIRE, À VOIR

## Syndicalistes ! De la CFDT à la CGT

**S**ept militants CGT issus de la CFDT, dont notre camarade Jean-Marie Roux, secrétaire de la fédération des Finances CGT, publient ce livre.

Ils appartiennent à la génération de mai 68. Jeunes lors de la grande grève ouvrière, ils ont puisé dans cette page de l'histoire une conception du combat militant qui a émaillé tout leur parcours syndical.

Ils ont animé ou déclenché des luttes qui ont façonné l'histoire sociale tout en prenant de plus en plus de distance avec l'évolution de leur syndicat, la CFDT. Animateurs, pour la plupart d'entre eux, de l'association « *Tous ensemble* », ils ont contribué à structurer une opposition alternative au recentrage de la centrale cédétiste, avant de la quitter, dans un mouvement de départ collectif, pour la plupart après la réforme des retraites de 2003.

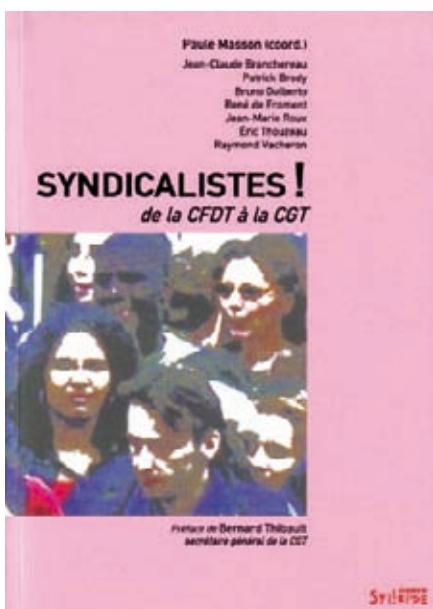
Mais pour la première fois de l'histoire, une crise syndicale n'a pas alimenté la création d'une nouvelle organisation. Ils ont rejoint la CGT.

À travers sept parcours syndicaux, « *Syndicalistes! de la CFDT à la CGT* » est une contribution vivante à la nécessité de faire vivre la notion de « *syndicalisme rassemblé* ». Le livre invite à penser un syndicalisme unitaire, qui conteste et propose, mobilise et négocie. Il plaide pour un avenir qui ne se joue pas dans une guerre de chapelle mais dans une recomposition permettant de convaincre celles et ceux qui restent dehors, d'y entrer.

« *Rester le pivot et la référence du syndicalisme français est un projet toujours vivant qui confère à celui qui se l'assigne beaucoup de devoirs et aucun privilège* ». Extrait de la préface de Bernard Thibault.

Les auteurs, anciens dirigeants de la CFDT, occupent aujourd'hui d'importantes responsabilités au sein de la CGT.

Le livre est édité par les éditions Syllepse (175 pages, 15 euros.). Vous pouvez le commander sur le site de l'éditeur ([www.syllepse.net](http://www.syllepse.net)).



## Le syndicalisme au défi du 21<sup>e</sup> siècle

COLLECTION **Marx**  
expliquer, comprendre, enseigner

SYLLEPSE

## Le syndicalisme au défi du 21<sup>e</sup> siècle

(Jean Magniadas et René Mouriaux)

La question de l'internationalisation de l'action syndicale n'est pas nouvelle, mais prend aujourd'hui une acuité particulière dans le contexte de la mondialisation capitaliste. Ce livre, sans prétention d'exhaustivité est centré sur l'examen du syndicalisme de pays où celui-ci à de fortes spécificités. Les contributions françaises examinent la dynamique de l'internationalisation du syndicalisme et les obstacles qu'elle rencontre et la confronte avec des contributions analysant le syndicalisme de quelques autres pays. Sans complaisance et de façon approfondie, les contributions françaises étudient l'état actuel du syndicalisme français, des diverses organisations qui le constituent et qui sont confrontées à une attaque des forces qui représentent le capitalisme.

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, la question récurrente du rapport du syndicalisme à la politique et à la transformation sociale ne devait pas être esquivée : elle est traitée à partir de son histoire et de ses fondements.

Enfin, le fédéralisme et la démocratie, cœur des pratiques syndicales, sont étudiés à partir de deux exemples concrets.



## MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

Notre engagement : vous faciliter l'action militante

- Assurer les Militants
- Défendre les Militants
- Assurer votre Syndicat
- Assurer votre Comité d'Entreprise
- Gérer votre Trésorerie

You souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)